Envoyé en préfecture le 30/10/2026
Reçu en préfecture le 30/10/2026
Publié le
ID : 095-219505922-20261027-20261034-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département du Val d'Oise

Mairie de **SERAINCOURT**

2026/10-34
REGISTRE DES DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL du 27 OCTOBRE 2026

Date de convocation : 23/10/2026 Date d'affichage : 23/10/2026

L'an deux mille vingt-six, le 27 octobre à 20h, le Conseil Municipal de SERAINCOURT, légalement convoqué le 23 octobre 2026, s'est réuni salle du Conseil en Mairie, en séance publique sous la présidence de Madame le Maire, Candice ENEE.

Étaient présents : Mme Candice ENEE, Mme Karidiatou SANOU, M. Frédéric FERREIRA, Mme Aurore FROMENT, M. Pierre ARDITTI, Mme Marie-Claude GOUBIN, M. Philippe JACKSON, M. Maxime PAQUEREAU, M. Pascal LAMOUCHE, Mme Marie-Lyne SCHEMBRI

Absentes ayant donné pouvoir :

- M. Benjamin GUERARD, pouvoir à Mme Candice ENEE
- Mme Chantal BALLOT, pouvoir à Mme Marie-Claude GOUBIN
- Mme Émilie LE CROM JOURDAIN, pouvoir à M. Frédéric FERREIRA
- Mme Virginie DELL, pouvoir à M. Pierre ARDITTI
- M. Xavier SOURCEAU pouvoir à M. Philippe JACKSON

Mme Marie-Claude GOUBIN est désignée secrétaire de séance.

Madame le Maire procède à l'appel nominal, le quorum étant atteint, elle constate que la séance peut valablement délibérer.

DECISION MODIFICATIVE N° 1 DU BUDGET LOGEMENTS 2026

Le système de chauffage des logements situé rue Saint Jean doit être remplacé.
Il est proposé d'investir dans une pompe à chaleur pour ces logements.
En parallèle les chauffe-eaux doivent également être changés.
Ces dépenses n'étaient pas prévues au budget initial du budget annexe logement.
La dépense totale représente un montant d'environ 60 000€ TTC.
Afin de pouvoir engager les travaux, il est nécessaire de prévoir les crédits et donc de réaliser une décision modificative.

Le budget principal dispose des fonds dans sa section d'investissement (chapitre 204).
La dépense prévue au budget de la commune ne sera pas réalisée cette année. Aussi, il est proposé de verser une subvention de 60 000€ au budget annexe logements.
Le versement de cette subvention implique son amortissement.

Le conseil municipal,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,
Vu la délibération n°2026/04-19 en date du 27 avril 2026 portant approbation du budget annexe Logements 2026,
Vu le budget annexe Logements,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

Envoyé en préfecture le 30/10/2026
Reçu en préfecture le 30/10/2026
Publié le
ID : 095-219505922-20261027-20261034-DE

Article 1 : APPROUVE la décision modificative suivante :

SECTION INVESTISSEMENT

RECETTES

Chapitre 13 Compte 13248	+ 60 000 €
TOTAL	60 000 €

DEPENSES

Chapitre 21 Compte 21352	+ 60 000 €
TOTAL	60 000 €

Approbation à l'unanimité.

La secrétaire de séance

Marie-Claude GOUBIN

Le Maire,

Candice ENÉE

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits. Certifié exécutoire, compte tenu de sa transmission à la Préfecture de Cergy le 30/10/2026 et de sa publication légale le 31/10/2026.
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Pontoise dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site internet http://www.telerecours.fr .